

DEMANDE DE TRANSFERT VERS LA BASE DE DONNÉES COLLECTIVE ACCESS

Nom officiel de l'organisme			
Adresse (musée)			
Ville		Code postal	
Téléphone (musée)		Téléphone (personne-ressource)	
Courriel (musée)			

1. Combien d'objets les collections du musée comptent-elles ?

2. Y a-t-il un employé ou un bénévole qui consacre son temps toute l'année aux collections ?

Oui Non

Sinon, qui est responsable des activités relatives aux collections ?

3. Qui veillera à ce que les frais annuels de 150 \$ soient versés à l'Association Patrimoine Nouveau-Brunswick ?

4. Votre établissement possède-t-il un ordinateur ?

Oui Non

5. Quel âge a cet ordinateur ?

6. Votre établissement possède-t-il actuellement un système numérique (sur ordinateur) ou sur papier de gestion des collections ?

Numérique Papier

S'il est numérique :

a. Quel programme votre établissement utilise-t-il et depuis combien de temps ?

Nom du programme (et version) : _____

Moins d'un an Entre 1 et 3 ans Plus de 3 ans

b. Quel pourcentage des collections a été numérisé ?

Dossiers d'artéfacts : _____ Images : _____

c. Combien d'employés ou de bénévoles du musée sont formés pour utiliser le logiciel ?

d. Pouvez-vous exporter votre base de données pour la Direction du patrimoine ?

Oui Non Peut-être / J'ai besoin d'aide

7. Avez-vous un accès Internet haute vitesse fiable dans la section du catalogage ?

Oui Non

8. En moyenne, combien d'heures par semaine sont consacrées au travail sur les collections ? (Veuillez fournir une estimation pour la saison estivale et une autre pour la saison hivernale si elles diffèrent.)

9. Qui sera formé pour utiliser la nouvelle base de données ? Il peut s'agir d'employés permanents, d'employés saisonniers, de bénévoles ou de membres du conseil d'administration.

En soumettant la présente demande à archeologie-patrimoine@gnb.ca, nous attestons que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts à notre connaissance. Si notre demande est approuvée en vue du transfert vers la base de données Collective Access, nous acceptons de travailler avec la Direction du patrimoine et l'Association Patrimoine Nouveau-Brunswick pour faire en sorte que notre organisation ait la capacité et les ressources requises pour appliquer des normes et des pratiques exemplaires, et utiliser la base de données comme il se doit.

Nous nous engageons à utiliser la base de données Collective Access pour la gestion de nos collections pendant au moins trois (3) ans, après quoi nous pourrions réévaluer, en consultation avec les parties prenantes, la possibilité d'en poursuivre l'utilisation. Nous sommes conscients que les demandes ne seront pas toutes approuvées ou que notre organisation peut être placée sur une liste d'attente en vue du transfert vers Collective Access.

Nom (et poste)

Date